



## **BARÈME HONORAIRES TTC**

### **CASA-TEVA Votre Agence Immobilière**

#### **TRANSACTION VENTE - Offres de vente**

< 60 000,00 € : 6 000€

De 60 001€ à 120 000€ : 8% (avec un minimum de 6 000€)

De 120 001€ à 200 000€ : 7% (avec un minimum de 9 500€)

> 200 001€ : 6% (avec un minimum de 14 000€)

**Détail :** Tous type de mandat, tranches cumulatives : non

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

#### **FRAIS DE REDACTION ET SUIVI DE DOSSIER (sans négociation) – Offre de vente**

< 100 000€ : 1 000€ TTC

De 100 001€ à 200 000€ : 2 000€ TTC

> 200 001€ : 3 000€ TTC

**Détail :** Tous type de mandat, tranches cumulatives : non

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

#### **AVIS DE VALEUR**

1) Estimation simple : 90€ TTC

2) Estimation simple + mandat de vente : OFFERT

#### **TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989) - Offres De Location**

Détails : Tous types de mandat

##### **1) HONORAIRES PART LOCATAIRE :**

a) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m<sup>2</sup>) : 7.50€ TTC

b) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m<sup>2</sup>) : 3€ TTC

##### **2) HONORAIRES PART PROPRIETAIRE :**

a) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m<sup>2</sup>) : 7.50€ TTC

b) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m<sup>2</sup>) : 3€ TTC

c) Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (taux appliqué au loyer annuel hors taxe et hors charge) : 6% TTC

250€ TTC par avenant au bail à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun.

#### **TRANSACTION LOCATIVE (droit commun) - Offres De Location**

Détails : Tous types de mandat

##### **1) PARKINGS - BOXES - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)**

- Honoraires de location et de rédaction d'actes : 150€ TTC

##### **2) BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à répartir entre le bailleur et le preneur, dont rédaction de bail 250€)**

- Honoraires de location (taux appliqué au loyer annuel hors taxe et hors charge) : 20% TTC

Facturation minimum 350€ TTC



## **BARÈME HONORAIRES TTC**

### **CASA-TEVA Votre Agence Immobilière**

#### **GESTION LOCATIVE – LOTS D'HABITATION – PARKING**

##### **HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)**

**Honoraires de base** – sur la base du total des encaissements mensuels

(Minimum facturation 25€ TTC) : 8%

**Honoraires de Garantie des Loyers Impayés** – sur la base du total des encaissements mensuels par lot : 3%

##### **HONORAIRES DE PRESTATIONS OCCASIONNELLES**

###### **Gestion Administrative**

**Frais de constitution de dossier** (congé bailleur...) : 180€ TTC

**Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant** :

pour chaque partie bailleur et locataire : 180€

*(Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)*

###### **Gestion Financière**

**Frais de déclaration de TVA** (par trimestre) : 25€ TTC

**Frais de d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise** : 70€ TTC

**Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers** :

- Par an et par immeuble géré : 1 lot : 80€ TTC
- Par lot complémentaire sur un même immeuble : 10€ TTC

###### **Représentation et procédure**

Autre prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi de dossier de conciliation, nouvelles obligation réglementaires et législatives, etc.) : A LA VACATION HORAIRE : 60€ TTC

- 10 € par envoi de lettre recommandée avec AR pour démarches contentieuses auprès du locataire (à la charge du mandant)
- Frais de clôture de mandat de gestion et solde de tout compte : 100 € TTC / mandat (sauf si la clôture fait suite à une vente réalisée par l'agence).
- Frais de déclaration de créance suite à ouverture de procédure par le Tribunal de Commerce : forfait de 100 € TTC / dossier
- Frais de Sommation ou de mise en demeure adressée au locataire pour troubles de jouissances ou non-respect des clauses contractuelles (en dehors d'un sinistre des loyers impayés ou détériorations immobilières pris en charge au titre de la protection juridique) : forfait de 50 € TTC / sommation
- Frais de rédaction et signification au locataire du congé pour vente (sauf si vente par l'agence), pour motif légitime et sérieux ou pour reprise du bien par le mandant : forfait de 100 € TTC par dossier
- Frais de rédaction et de notification au locataire de la modification du prix de vente (sauf si vente par l'agence) : forfait de 50 € TTC / dossier